



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15/12/2021	15/12/2021	2021-5924

**1. Intitulé du projet**

Projet pilote d'ombrières agrivoltaïques - Monceau-sur-Oise (02)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
30) Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire - Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc 39) Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Installations photovoltaïques en ombrières d'une puissance égale à 2900 kWc.  Travaux et constructions qui créent une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m. Le projet prévoit une emprise inférieure à 34 000 m <sup>2</sup> .  Le projet d'ombrières de Monceau-sur-Oise est soumis à examen au cas par cas.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet se situe sur la commune de Monceau-sur-Oise, dans le département de l'Aisne, au nord de Laon et à l'est de St Quentin. Sur une parcelle agricole d'une superficie totale de 31,4 hectares, le projet comprend :

- L'implantation d'un îlot d'ombrières de 34 000 m<sup>2</sup> à une hauteur comprise entre 5 et 8,5 mètres.
- La construction d'un poste de transformation et de livraison (maximum de 3 x 12 mètres et d'une hauteur d'environ 2,5 à 3,5 mètres)
- La réalisation d'un citerne incendie, en extrémité ouest de l'emprise.

Ces structures seront ancrées au sol via l'intermédiaire de pieux dans le sol.  
 Les tables suivront le soleil d'est en ouest et seront constituées de 10 panneaux consécutifs format portrait.  
 La technologie Tracker permet de capter un maximum de soleil et favorise un ombrage tournant et une protection des cultures.

## 4.2 Objectifs du projet

La mise en place de l'ombrière agrivoltaïque se fera sur une parcelle cultivée en céréales ou légumineuses fourragères. L'ombrière est conçue de manière à permettre le passage des engins et donc le maintien de l'activité agricole. Ce projet innovant est mené à titre expérimental sur une durée de 9 ans renouvelable. Il doit permettre d'étudier les effets de l'agrivoltaïsme sur l'amélioration de la productivité, de la croissance végétative, et de la qualité alimentaire du fait de l'ombrage partiel apporté par les panneaux photovoltaïques.

Les effets bénéfiques attendus sur les cultures sont les suivantes :

- Protection contre les excès de rayonnement dans certaines conditions ;
- Baisse de la température et du stress hydrique : l'ombrage induit va entraîner un refroidissement sous la structure le jour, quelques degrés de plus que la température ambiante la nuit donc une réduction de l'amplitude thermique, diminuer les besoins en irrigation et/ou améliorer le rendement en cas de conduite en sec et sécheresse.
- Permettre la survie et la croissance en conditions défavorables (sécheresse, chaleur, cailloux...)

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le délai de construction du parc est évalué à environ 6 mois. Le chantier se déroulera en plusieurs phases :

- La préparation du terrain : mise en sécurité du site, marquage et piquetage, balisage et création de la plateforme et de l'accès au poste de livraison/transformation ;
- Les travaux de pelle pour le creusement des tranchées pour le passage des câbles et l'implantation des fondations ; Le linéaire et la largeur des tranchées seront réduits au minimum possible sur l'ensemble du projet ;
- L'installation de la clôture ;
- Le montage de l'infrastructure agrivoltaïque : système de support et fixation des panneaux ;
- La pose et la connexion des câbles ;
- L'implantation des bâtiments techniques (PTR/PDL) : opération très localisée sur le site. Le bâtiment technique est pré-équipé et pré-câblé en usine (transformateurs et cellules HTA) ;
- L'installation et le paramétrage des composants électriques (onduleurs) ;
- L'installation et le paramétrage du système de surveillance ;
- L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison.

Le chantier sera organisé de manière à limiter au minimum les impacts sur le sol compte-tenu du maintien de l'activité agricole sous la structure.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a été développé en concertation avec l'agriculteur propriétaire et exploitant du terrain.

La rotation mise en place sous la structure à Monceau sera la suivante, sur 9 ans : Luzerne (3 ans) – Ray-Grass Anglais (2 ans) – Féverole – Chanvre – Blé tendre d'hiver – Lupin (ou Sarrasin). La réflexion est encore en cours. Après la luzerne, un mélange variétal de blé meunier (pour transformation et débouché local) sera potentiellement implanté, la suite de la rotation devra alors être modifiée.

L'essai sera mené selon un protocole identique et strictement défini par des ingénieurs agronomes sous les 3 ha d'ombrières, ainsi que sur 3 ha adjacents dit « témoins ».

La durée d'exploitation et d'expérimentation est envisagée sur une durée minimum de 9 ans renouvelable.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance installée	P = 2 900 kWc
Ilot d'ombrières	Surface projetée =< 34 000 m <sup>2</sup> Hauteur : comprise entre 5 m et 8,5 m
Emprise au sol (fondation et poste technique)	Emprise au sol < 200 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue du Colonel Edart  
02120 MONCEAU-SUR-OISE

Parcelles cadastrales :

ZE 23  
ZE 24  
ZE 25  
ZE 26

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 3° 7 0' 2 7 " 67 Lat. 4 9° 9 0' 8 5 " 37

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité immédiate de la ZNIEFF de type I n°220014034 "Haute vallée de l'Oise et confluent du Ton" et de la ZNIEFF 220220026 de type II "Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte" A 3km de la ZNIEFF de type I "Vallée de l'Oise à l'aval de Guise, côte ste-Claire et Bois de Lesquielles-st-Germain"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département de l'Aisne, 3ème échéance 2018-2023 , mise à jour approuvée le 18 novembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de caractérisation de zones humide a été menée par Auddicé en Mai 2021, celle-ci a conclu en l'absence de zone humide sur le site - Voir §2.5.6 du prédiagnostic en annexe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation 02DDT20070032 - PPR Oise-Bernot/Logny-lès-Aubenton, approuvé le 09/07/2010  Pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le moins éloigné : à 9 km mètres à l'Ouest du projet : le site Natura 2000 Directive Habitats " Massif de Regnaval"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle gardera son usage agricole, et le projet évitera les boisements arbustifs périphériques. Un impact temporaire notamment sur les oiseaux est possible durant la durée des travaux, le démarrage des travaux commencera hors période de nidification. Dans le cas où les travaux déborderaient sur la période sensible, sous accord d'un écologue, ils seront réalisés sans interruption. Les effets résiduels du projet après application des mesures d'évitement et de réduction sont négligeables.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La distance entre le site Natura 2000 le plus proche (environ 9 km) et le projet est supérieure à l'aire d'évaluation spécifique des espèces animales abritées par ce site Natura 2000. De ce fait, le projet ne nécessite pas une évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette parcelle agricole conserve entièrement son usage agricole.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques suivants sont identifiés à l'échelle de la commune de Monceau-sur-Oise : Inondation Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau Le projet n'est néanmoins pas concerné par ce risque.  Séisme Zone de sismicité : 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de nuisances et de pollutions sont liées à la phase chantier (bruit, rejets atmosphériques des engins). Elles restent négligeables au regard de la nature et de la durée du chantier et de l'environnement du site.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations n'induiront pas de modification des niveaux de trafic et n'occasionneront pas de gêne à la circulation ni à l'entretien de la route. Le projet est susceptible d'induire des déplacements liés aux travaux en phase chantier uniquement. Toutefois, l'augmentation temporaire de trafic liée à la phase chantier ne sera pas significative. Toutes les dispositions seront prises pour garantir un niveau de sécurité routière optimal.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit seront limitées à la phase chantier (engins, construction). Cette nuisance est faible et temporaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun éclairage de l'installation n'est prévu.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales s'infiltrent naturellement grâce au système de trackers, sans concentration des flux.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tri des déchets liés à l'activité humaine et à l'activité du chantier en phase de construction et de démantèlement - Évacuation vers les filières de traitement adaptées

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plantation de linéaires de haie supplémentaires conforte les haies existantes et permet d'intégrer le projet dans le paysage du plateau. L'impact résiduel est faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette parcelle agricole conserve entièrement son usage agricole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes de : Malzy, Romery, Wiège-Faty, Flavigny-le-Grand-et-Beaurain et Villers-lès-Guise.

Sur l'ensemble de ces communes, aucun projet de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet n'est recensé.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Adaptation du projet face aux enjeux écologiques à proximité ;  
 Mise en place de balisage préventif vis-à-vis des zones sensibles en phase chantier ;  
 Limitation des nuisances envers la faune en phase d'exploitation (pollution lumineuse) ;  
 Clôture perméable pour la petite faune ;  
 Conservation des haies existantes en périphérie de la parcelle ;  
 Plantation d'une haie de 70 ml pour une meilleure intégration du projet et renforcer un corridor écologique ;  
 Maintien et entretien du site durant toute la durée d'exploitation. Nettoyage des panneaux photovoltaïques : engagement à ne pas utiliser de détergents ou de produits phytosanitaires ;  
 Adapter les périodes de travaux sur l'année ;  
 Assistance environnementale en phase chantier par un écologue ;  
 Suivi agronomique et écologique durant toute la durée d'exploitation.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les études environnementales jointes au présent dossier permettent de conclure à l'absence d'impacts significatifs sur l'environnement et la santé humaine. Ainsi, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Prédiagnostic environnemental (Auddicé / Décembre 2021)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bourgoin-Jallieu

le,

15/12/2021

Signature

